



Fonds canadien de la
radio communautaire

Community Radio
Fund of Canada

AMPLIFICATION DES VOIX

LIGNES DIRECTRICES 2026

À PROPOS DE LA FONDATION DES RADIODIFFUSEURS COMMUNAUTAIRES DU CANADA

Soutenir la radio communautaire, c'est bâtir un meilleur Canada. La Fondation des radiodiffuseurs communautaires du Canada (FRCC) appuie les stations dans tous les coins du pays, des petites villes aux centres urbains, en passant par les campus universitaires et les communautés des Premières nations. Nous veillons à ce que ces stations disposent des ressources dont elles ont besoin pour se connecter avec leurs communautés, les renforcer et les éduquer. <https://communitybroadcasters.ca/fr/>

À PROPOS DU FONDS CANADIEN DE LA RADIO COMMUNAUTAIRE

Le Fonds canadien de la radio communautaire (FCRC) administre le programme Amplification des voix au nom du FRCC. Le FCRC est un organisme sans but lucratif créé en 2007. Le FCRC défend les intérêts du secteur des médias communautaires et s'assure que des ressources soient consacrées à l'évolution, à la durabilité et à l'impact de ce secteur. <https://crfc-fcrc.ca>

À PROPOS DU PROGRAMME

Le programme Amplification des voix a été conçu à la suite de consultations avec plus de 60 gardiens des langues, experts, radiodiffuseurs et académiciens autochtones afin de préserver et renforcer les langues autochtones. Il est dirigé par un groupe consultatif autochtone composé de radiodiffuseurs, d'experts en langues, d'aînés et d'auteurs autochtones.

Amplification des voix offre des subventions aux radiodiffuseurs autochtones pour soutenir la production et la distribution de programmation en langue autochtone au niveau local. Les bénéficiaires de ce financement sont propriétaires de leur contenu. Notre groupe consultatif a souligné l'importance du respect des langues, des traditions, de l'histoire et des connaissances, et la nécessité de pouvoir conserver ces connaissances au sein de leur communauté. Les stations bénéficiaires ne seront pas tenues de distribuer le contenu au-delà de leurs services de radiodiffusion.

<https://crfc-fcrc.ca/amplification-des-voix/>

Notre partenaire financier

FONDATION SUNCOR ÉNERGIE



SUNCOR
ENERGY
FOUNDATION

La Fondation Suncor Énergie (FSÉ) incarne notre raison d'être, soit prendre soin les uns des autres et de la planète, en tissant des liens entre les forces des entreprises et de la collectivité afin d'améliorer les choses dans la société. Par le biais de partenariats et de relations avec ceux qui cherchent courageusement des solutions, nous aidons à susciter le changement et à accélérer le progrès pour les générations à venir.

<https://www.suncor.com/fr-ca/developpement-durable/investissements-dans-la-collectivite/fondation-suncor-energie>

SURVOL DU PROGRAMME

Montant disponible

Un total de **180 000 \$** est disponible dans cette ronde de financement.

Les demandeurs peuvent demander jusqu'à **10 000 \$ par projet**.

Si tous les candidats retenus reçoivent le montant maximal de la subvention, nous sommes limités au financement de **18 projets** à notre niveau de financement actuel.

Demandeurs admissibles

Les demandeurs admissibles au programme **Amplification des voix** sont des organisations autochtones à but non lucratif titulaires d'une licence de radiodiffusion autochtone de **type B** valide délivrée par le CRTC (conformément à l'avis public 1990-89 du CRTC).

Activités admissibles

Les activités admissibles sont celles qui se rapportent aux objectifs du programme :

- Améliorer et/ou augmenter le contenu en langue autochtone produit par les radiodiffuseurs autochtones
- Contribuer à la préservation, à la promotion et à la revitalisation des langues et des cultures autochtones
- Avoir un impact sur les communautés desservies par les radiodiffuseurs autochtones

Dépenses admissibles

Les dépenses admissibles sont celles qui sont directement liées à la production et à la distribution de programmes radiophoniques en langues autochtones, telles que :

- Le paiement ou les honoraires des animateurs, des créateurs de contenu, des gardiens de la langue et des invités spéciaux,
- L'achat d'équipement pour améliorer la qualité de la production, et
- Autres dépenses connexes qui contribuent à la programmation en langue autochtone.

Les dépenses sont examinées et approuvées par le personnel du programme.

Échéancier et dates importantes

9 juin 2026

Lancement du programme

Du 9 juin 2026 au 10 juillet 2026

Commentaires et rétroaction offerts aux stations sur leurs idées de projets et les ébauches de formulaires de demande

Le 24 juillet 2026 à 15h00 EST.

Date limite pour soumettre la demande de financement

Juillet - août 2026

Évaluation et sélection des candidatures

28 août 2026

Annnonce des résultats aux candidats

Contactez nous

Avant de déposer votre demande, il est conseillé de communiquer avec l'agent de programme pour discuter de votre demande. Le FCRC peut revoir votre demande et vous offrir des conseils tout au long de la période d'appel de demandes. Le FCRC peut garantir la révision de votre demande si elle est soumise 5 jours avant la date limite de dépôt.

La révision d'une demande de financement par le FCRC ne garantit toutefois pas le financement de votre projet.

Veillez envoyer toutes les communications concernant le programme Amplification des voix à Emmanuel Sayer, Directeur des programmes - av@crfc-fcrc.ca

Le FCRC s'engage à favoriser un environnement respectueux, inclusif et sans harcèlement. Nous croyons que toutes les personnes ont le droit de participer à notre travail et à nos activités avec dignité, respect et sécurité psychologique.

Les organismes demandeurs/bénéficiaires et toute autre organisation d'intervenants, leurs représentants, employés, bénévoles, entrepreneurs et agents doivent interagir avec le personnel, les membres du conseil d'administration, les bénévoles, les entrepreneurs et les bénéficiaires de financement. et partenaires du secteur du FCRC d'une manière respectueuse et professionnelle.

PROCESSUS DE DEMANDE

Toutes les demandes de financement se font via le portail du FCRC, vous pouvez y accéder via notre [site web](#) en cliquant sur le bouton « Portail » dans le coin supérieur gauche de la page d'accueil ou aller directement à l'adresse suivante:

<https://mycrfc-monfcrc.smapply.io/>

La demande ne devrait pas prendre plus de 30 à 60 minutes.

Nombre de demandes

Chaque station peut soumettre une seule demande par appel de demandes de financement. Si une organisation détient plusieurs licences, elle peut présenter une demande pour chacune de ces stations.

Formulaires et tâches à compléter

Chaque candidat doit remplir les formulaires suivants et fournir les documents suivants afin de compléter et soumettre une demande :

- Formulaire de profil de station
- Formulaire de demande AV-2026
- Pièces justificatives
 - Une copie des lettres patentes, de la charte provinciale ou fédérale de votre organisation ou tout autre document de constitution en société
 - Une copie de votre plus récente licence de radiodiffusion valide du CRTC.

Si vous n'êtes pas en mesure de fournir un ou plusieurs documents obligatoires, veuillez contacter le CRFC dès que possible.

Soumettre une candidature

Une fois que tous les formulaires de candidature et toutes les tâches du portail de candidature seront terminés, vous serez invité à cliquer sur le bouton vert « Soumettre ».

Confirmation de la soumission

Après avoir soumis votre candidature dans le portail, vous recevrez un e-mail de confirmation. Si vous n'avez pas reçu de courriel, nous vous invitons à communiquer avec [l'équipe du FCRC](#) pour confirmer la soumission de votre demande de financement.

Veuillez noter que la soumission d'une demande ne garantit pas le financement.

ÉVALUATION ET APPROBATION DES DEMANDES

Les demandes seront évaluées dans le cadre d'un processus d'examen concurrentiel, et les décisions de financement seront fondées sur le mérite du projet, l'harmonisation avec les objectifs du programme et la disponibilité des fonds. Le FCRC peut allouer un financement partiel afin de pouvoir financer autant de candidats que possible.

Examen de l'éligibilité

L'équipe des programmes du FCRC effectue un examen initial de l'admissibilité ainsi qu'un examen administratif pour s'assurer que toutes les tâches liées à la demande sont terminées. Si des documents sont manquants, si les formulaires sont incomplets ou si des informations supplémentaires sont nécessaires, un membre de l'équipe des programmes vous contactera et vous aurez une semaine pour fournir ces informations.

Veuillez noter que la qualité des réponses fournies dans le formulaire de candidature est évaluée uniquement par le comité de sélection indépendant.

Évaluation de l'application

Toutes les demandes de financement admissibles feront l'objet d'un examen par un comité de sélection autochtone indépendant à l'aide d'un formulaire d'évaluation en 30 points.

Critères de sélection

Le comité de sélection évalue les demandes selon les critères suivants :

- La description des émissions en langues autochtones existantes ou les obstacles à la production d'émissions en langues autochtones
- Le plan pour l'utilisation du financement d'Amplifying Voices afin de soutenir la programmation en langues autochtones
- La description des participants et des responsabilités du projet
- L'impact présenté sur les communautés desservies par le demandeur
- Le lien entre le projet et les objectifs et priorités du programme

Les projets visant à soutenir la programmation existante seront privilégiés.

Approbaton des demandes

Le FCRC informera les demandeurs par courriel des résultats de leur demande de financement le 8 septembre 2026. Le FCRC publiera la liste finale des bénéficiaires sur son site Web.

Obligations du bénéficiaire

La Fondation des radiodiffuseurs communautaires du Canada (FRCC) conclura un accord de contribution avec les bénéficiaires. Cette entente précisera les modalités de la contribution financière du FRCC, les responsabilités du bénéficiaire, les activités, les résultats attendus et les dépenses approuvées.

Un agent de programme travaillera avec le bénéficiaire pour s'assurer qu'il comprend les obligations énoncées dans l'accord de contribution.

Les bénéficiaires utiliseront ces fonds pour soutenir la production et la distribution d'émissions radiophoniques en langues autochtones.

Tous les bénéficiaires doivent soumettre un rapport final décrivant comment le financement a été dépensé, des détails sur la programmation qui a été produite (nombre d'heures, langues dans lesquelles la programmation a été produite, etc.), ainsi que l'impact du financement.

Le rapport final comprendra une attestation du bénéficiaire que la contribution financière a soutenu la production d'émissions en langues autochtones d'une manière qui n'aurait pas été possible sans la contribution.

Modalités de paiement

- ❑ Le FRCC fera un premier versement de **90 %** de la contribution totale à la réception des deux exemplaires signés de l'entente de contribution.
- ❑ Le dernier versement de **10 %** sera remis au bénéficiaire suite à la réception et à l'approbation de son rapport final.

Le FRCC se réserve le droit de négocier d'autres modalités de paiement avec les bénéficiaires. L'entente de contribution demeure le document officiel faisant état des diverses modalités de la contribution financière.